

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

3 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la dernière conférence interministérielle Handicap (CIM Handicap)»..... | 3 |
| 1.2 | Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Gratuité de repas sains, complets et durables au sein des écoles fondamentales» | 4 |
| 1.3 | Question de M. Matteo Segers, intitulée «Soutien logistique aux Rencontres théâtre jeune public (RTJP)»..... | 6 |
| 1.4 | Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Revue des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles» | 7 |
| 2 | Ordre des travaux | 9 |

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la dernière conférence interministérielle Handicap (CIM Handicap)»

M. Thierry Witsel (PS). – La conférence interministérielle Handicap (CIM Handicap) est un espace de dialogue et de coopération indispensable à l’élaboration de politiques inclusives. Les questions relatives aux droits des personnes en situation de handicap sont transversales et nécessitent une action à chaque niveau de pouvoir. La coordination et l’échange d’informations entre les entités sont donc essentiels pour garantir une approche globale et cohérente de la politique relative au handicap.

La CIM Handicap s’est réunie le 30 mai dernier. Monsieur le Ministre, quels étaient les points à l’ordre du jour de cette quatrième réunion? Des avancées ont-elles été enregistrées dans les différents dossiers abordés? Si oui, lesquelles?

En février, vous nous avez indiqué que la stratégie interfédérale «Handicap» 2021-2030 n’avait pas encore été approuvée. Qu’en est-il aujourd’hui? La stratégie interfédérale «Handicap» a-t-elle été adoptée en mai dernier? Dans l’affirmative, quels en sont les grands axes? Le secteur a-t-il été associé aux travaux? Quel est le calendrier des prochaines réunions de la CIM Handicap?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les points à l’ordre du jour de la réunion du 30 mai dernier de la CIM Handicap étaient l’*European Disability Card* (EDC) et la stratégie interfédérale «Handicap» 2021-2030. En ce qui concerne les principales avancées, il a été acté que les entités compétentes accorderont automatiquement, à partir du 1^{er} janvier 2024, l’EDC aux personnes reconnues en situation de handicap. Par ailleurs, il a été décidé de rédiger un nouveau protocole relatif à cette carte. La stratégie interfédérale «Handicap» a également été adoptée à cette occasion, après examen du texte par les différents conseils consultatifs des personnes en situation de handicap.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis l’accent sur les priorités suivantes. En premier lieu, il a été proposé de développer, dans le domaine de l’aide à la jeunesse, des politiques transversales relatives à la prise en charge des jeunes pour

lesquels il est nécessaire d'élaborer des partenariats avec d'autres secteurs, dont celui du handicap. En deuxième lieu, il convient de donner la priorité à l'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées, notamment grâce au décret du 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires. Il s'agit également de favoriser, avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), l'accessibilité numérique par le biais du plan pluriannuel *ad hoc*, qui court jusqu'en 2026. En troisième lieu, pour le monde de l'enseignement, seront adoptés des programmes portant sur la mise à disposition de milieux scolaires accessibles, sur les aménagements raisonnables et sur la formation des enseignants et des élèves. En dernier lieu, seront proposées des actions, d'une part, en faveur du handisport, notamment en développant la sensibilisation à ce dernier dans les écoles, et, d'autre part, visant à promouvoir l'accessibilité à la culture, y compris en relançant la commission consultative de la langue des signes.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important de travailler avec les différents secteurs et les acteurs de terrain qui apportent leur petite touche personnelle à cette stratégie interfédérale. Monsieur le Ministre, je vous félicite pour tout ce que vous faites, par rapport tant à la politique transversale qu'au plan d'investissement et au milieu scolaire qui doit être plus accessible. Vous avez parlé du handisport. Il est important d'y sensibiliser le monde sportif.

(M. Thierry Witsel prend la présidence)

1.2 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Gratuité de repas sains, complets et durables au sein des écoles fondamentales»

M. Mourad Sahli (PS). – Chaque enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles devrait bénéficier d'un accès à une alimentation équilibrée, saine et durable. L'école a sans nul doute un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre les inégalités à ce propos. Depuis votre entrée en fonction, Monsieur le Ministre, vous travaillez en ce sens au sein du gouvernement. En effet, vous avez affirmé à plusieurs reprises votre souhait de garantir cet accès à des repas sains dans les cantines de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

Ce souhait se traduit par des actions concrètes avec le passage en deuxième lecture du projet de décret relatif au subventionnement de repas complets gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française. Cela, combiné à l'octroi des subventions dans le cadre de l'appel à projets concernés par la circulaire 8895 du 21 avril 2023 visant à proposer des repas gratuits, de qualité nutritionnelle et intégrant des critères de durabilité, dans les écoles de l'enseignement maternel et primaire émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié, promet de faire avancer la lutte contre les inégalités par le biais de nos établissements scolaires, une mission essentielle pour l'enseignement, les enfants et toutes les familles.

Monsieur le Ministre, quelles échéances avez-vous fixées pour que soit appliqué ce cadre décretaal permettant d'entériner durablement le subventionnement de repas sains, équilibrés et durables dans notre enseignement fondamental? La date de la rentrée 2025-2026 avait été évoquée précédemment. Est-on toujours dans ce schéma?

Dans le cadre de l'appel à projets du 21 avril dernier, combien d'écoles ont-elles pu bénéficier de subventions visant à octroyer ces repas aux élèves?

L'augmentation des prix des produits frais a-t-elle eu un impact sur les propositions des écoles? L'augmentation de la subvention à 3,7 euros par repas sera-t-elle suffisante?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, le projet de décret que vous avez évoqué a désormais été approuvé en deuxième lecture par le gouvernement et devrait être discuté au Parlement à la prochaine rentrée parlementaire. Le processus législatif suit son cours. Le dispositif devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et être effectif dès l'année scolaire 2024-2025. Mon cabinet travaille actuellement à la rédaction d'un arrêté d'exécution pour que les écoles puissent se porter candidates dès la rentrée scolaire de septembre 2024.

Dans le cadre du dernier appel à projets, 403 écoles ont été retenues, soit 105 écoles de plus que lors de l'appel à projets pour l'année 2022.

En ce qui concerne le prix des denrées alimentaires, l'augmentation de 3,5 à 3,7 euros a été calculée par l'administration sur la base du taux d'inflation du prix de ces denrées. Le montant de 3,7 euros par repas est supérieur au chiffre publié par la Ligue des familles dans son dernier rapport «*Où est passée la gratuité scolaire?*».

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui, même si elle a été brève, est importante. Vous y reprenez l'essentiel: l'entrée en vigueur du dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2024 et sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée de l'année scolaire 2024-2025.

Je constate avec bonheur que, par rapport à l'édition 2022, 105 écoles supplémentaires ont été retenues dans le cadre du dernier appel à projets. Depuis votre entrée en fonction, vous avez affecté beaucoup de moyens à ce programme. Je vous en remercie. Je vous invite à continuer sur cette voie! Le groupe PS sera à vos côtés pour soutenir toute initiative qui favorise l'épanouissement des élèves à l'école.

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

1.3 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Soutien logistique aux Rencontres théâtre jeune public (RTJP)»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Les Rencontres théâtre jeune public (RTJP) se tiendront du 16 au 23 août à Huy. Monsieur le Ministre, vous connaissez l’attachement que le groupe Ecolo porte aux RTJP et l’intérêt de les maintenir dans le bassin hutois. Cet événement majeur doit continuer à vivre et à être soutenu grâce au décret relatif à la diffusion des œuvres culturelles et à tout ce que pourra lui apporter la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s’agit en effet d’un élément phare des politiques de diffusion au sein de notre Fédération; il est reconnu dans l’Europe entière, voire plus loin.

Quel apport la Fédération Wallonie-Bruxelles fournit-elle au niveau de l’accueil et du soutien logistique des RTJP, spécifiquement dans le cadre de vos compétences? Je pense notamment à la mise à disposition de l’internat «L’Europe» qui permet l’accueil dans de bonnes conditions des équipes et programmeurs durant les huit jours des RTJP, ce qui génère toujours de grands moments d’échanges.

Il me revient que des aménagements de l’accueil sont envisagés et que l’internat pourrait changer. Cela pourrait entraîner des problèmes logistiques, notamment pour la mobilité des programmeurs et des artistes. S’agit-il d’un bâtiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, qu’en est-il? Si ce changement a lieu, pourquoi a-t-il été décidé? Où iront les personnes concernées? Quelles solutions sont-elles prévues? Quelle était la situation durant les quatre dernières années?

Quelle est votre position sur le soutien logistique et le prêt de salle que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut fournir pour les RTJP, notamment dans le cadre d’un accord plus fort entre l’enseignement, la culture et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)? De manière générale, quels sont les espaces d’accueil que WBE pourrait proposer pour faciliter le bon déroulement du festival? Quel est votre point de vue sur la question?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis quelques années, l’internat autonome de la Communauté française (IACF) «L’Europe» était utilisé dans le cadre des RTJP de Huy. Pour l’été 2023, WBE maintient sa volonté d’ouverture. La province de Liège et, cette fois, l’internat de l’Athénée royal Agri-Saint-Georges collaborent avec les organisateurs des RTJP pour l’occupation de cet internat durant l’événement et pour la mise à disposition de plusieurs chambres. Cet internat appartenant à la société publique d’administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Liège est, lui aussi, bien situé.

L’utilisation ponctuelle de locaux affectés à l’enseignement organisé par WBE est la prérogative du chef d’établissement et, à plus forte raison, du pouvoir or-

ganisateur. Il ne m'appartient pas, en tant que ministre de tutelle sur WBE, respectueux du rôle de chacun, de m'immiscer dans une question relevant de l'autonomie du pouvoir organisateur. Toutefois, il va de soi que je soutiens toute collaboration entre les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, votre réponse ne me réjouit pas. L'IACF «L'Europe» doit rester le lieu d'accueil privilégié des RTJP. Certes, la décision ne vous revient pas; elle appartient au conseil d'administration de WBE. Celui-ci compte des administrateurs nommés par les partis politiques et j'estime que ceux-ci devraient s'accorder pour que l'IACF «L'Europe» continue d'accueillir les RTJP. Cet établissement est l'endroit qui convient le mieux à l'événement. Vous ne m'avez pas donné les raisons expliquant le changement de lieu cette année. Je pense sincèrement que la localisation est un élément clé pour garantir la vitalité culturelle à Huy. Je vous invite à activer les leviers nécessaires pour que WBE revienne sur sa décision. J'espère que nos camarades des autres groupes vous apporteront leur soutien.

(M. Thierry Witsel reprend la présidence)

1.4 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Revue des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, le 12 janvier dernier, le gouvernement a approuvé la création, à votre initiative, d'une cellule «Revue de dépenses» ayant pour mission d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif est bien nécessaire étant donné le contexte budgétaire complexe de notre entité. Si notre Fédération veut continuer à mener des projets dans les compétences qui lui y sont confiées, il est essentiel qu'elle optimise ses dépenses.

Chaque année, un cycle d'analyses sera organisé en lieu et place des différents contrôles qui étaient menés jusqu'à présent et qui dépendaient d'initiatives ministérielles. Ces analyses doivent permettre au gouvernement de statuer sur d'éventuelles propositions de réforme.

Lors d'une précédente réponse à ce sujet, vous m'avez indiqué que les ministres seraient encore chargés des analyses prévues cet été, car la cellule visant à renforcer l'efficacité des dépenses publiques se met en place progressivement.

Le rapport de suivi de la mise en œuvre de la revue des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait état d'une définition précise des objectifs et résultats à atteindre pour les projets menés en 2023. Ils concernent les aides à la presse, les subventions sociales et les détachements de l'enseignement.

Monsieur le Ministre, quels sont les objectifs et résultats attendus pour ces trois nouveaux projets menés en 2023? Quelles sont les propositions qui ont été soumises par les ministres concernés? Avez-vous reçu les analyses des autres

membres du gouvernement quant à la revue des dépenses spécifiques à leur portefeuille ministériel respectif? Où en sont les travaux préliminaires sur les sujets d'analyse pour 2024? Est-il toujours prévu de présenter ces derniers lors du conclave budgétaire du mois de septembre?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le gouvernement a défini trois projets dont l'analyse doit aboutir cette année.

Le premier projet s'inscrit dans le domaine des médias et concerne une réforme du système des aides à la presse: il s'agit, d'une part, d'identifier les dispositions du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire (décret «Aides à la presse») qui ne sont pas appliquées ou dont l'efficacité pour assurer un effet structurant au secteur peut être questionnée et, d'autre part, de dégager les pistes d'amélioration du système.

Le deuxième projet, relatif à l'enseignement, consiste à proposer une alternative, sans impact budgétaire additionnel, à la politique actuelle de détachement des enseignants vers les organisations de jeunesse subventionnées, afin de prévoir une modification ultérieure de la base décrétole existante et de recadrer la politique de détachement vers l'administration.

Pour le troisième projet, qui concerne l'enseignement supérieur, les objectifs ont été fixés en deux temps: pour cette année, établir des critères pour évaluer l'efficacité des subsides sociaux et déterminer un cadastre des finances des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur; pour l'année prochaine, formuler des propositions concrètes d'amélioration de l'efficacité de la politique des subsides sociaux.

Cette année encore, ce sont les cabinets qui sont à la manœuvre pour effectuer ces analyses. Ils ont cependant été mis en contact avec la cellule «Revue des dépenses» qui, à leur demande, vient en soutien pour mener cette analyse. À ce stade, seul le cabinet de la ministre de l'Éducation a sollicité l'aide de la cellule pour analyser le projet sur les détachements dans l'enseignement.

Pour les trois projets, les résultats sont attendus pour le début du mois de septembre, afin que le gouvernement puisse discuter des analyses et propositions et faire les arbitrages lors du conclave budgétaire qui a lieu en octobre. Si vous souhaitez des informations plus spécifiques sur l'un ou l'autre projet, Monsieur le Député, je vous invite à interroger les ministres concernés.

Concernant les projets qui seront lancés en 2024, le calendrier d'élaboration du budget prévoit que les administrations proposent des sujets avant les vacances d'été. Ces propositions seront coordonnées par la cellule «Revue de dépenses» et

les sujets seront ensuite discutés entre les cabinets et les membres du gouvernement. Il incombera au gouvernement de décider quels projets seront lancés après le conclave budgétaire. Le processus est en cours et il ne m'est pas encore possible d'en dire plus.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, j'espère que tous les membres du gouvernement saisiront l'opportunité de collaborer avec la cellule «Revue des dépenses» pour que celle-ci effectue son travail de manière optimale. Je me ferai un plaisir d'interroger vos collègues sur le projet de revue des dépenses qui les concernent. J'attends avec impatience les résultats de ces travaux dont le gouvernement tiendra compte lors du prochain conclave budgétaire.

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Stéphanie Cortisse à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Subventions exceptionnelles pour les écoles sinistrées par les inondations du mois de juillet 2021», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 14h40.